

PLAN DE L'ÉDIFICE DE LA FENB LORS DE LA PANDÉMIE - Phase orange
Mise à jour le 6 janvier 2021

Ce document est un complément au plan opérationnel daté du 12 novembre.

Voici les changements de directives qui seront mises en place dans l'édifice de la FENB à la suite du passage de la zone 3 au niveau d'alerte orange (voir le document ci-joint pour connaître les détails des phases d'alerte de la santé publique au Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html>).

Il est essentiel de continuer à respecter les lignes directrices de la distanciation physique et du port du masque communautaire pour maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous.

Je vous encourage à vous familiariser avec ces nouvelles exigences opérationnelles qui ont été mises en place dans l'édifice de la FENB.

Accès du public dans l'édifice

Le **rez-de-chaussée** demeure ouvert au public

NBTA Credit Union

Activités et heures d'ouverture régulières.

Dave Gorman Financial Services

Activités et heures d'ouverture régulières.

Assurance Johnson

Heures d'ouverture régulières avec des services limités disponibles sur place.

Le deuxième étage n'est accessible au public.

Entrée et sortie du bâtiment

Une liste des symptômes COVID-19 est affichée et si un membre du personnel présente l'un de ces symptômes, il devra rentrer chez lui et contacter son superviseur.

Tout le personnel doit continuer à utiliser l'entrée principale pour entrer dans l'édifice à tout moment. Les clés « fobs » devront être utilisées pour accéder au deuxième étage.

Pour sortir de l'édifice, le personnel et le public peuvent utiliser l'entrée principale ou l'une des deux entrées de côté (celle qui fait face à l'école de Montgomery Street ou celle qui fait face à la rue Regent).

***** Si jamais nous nous trouvons dans une situation d'urgence où nous devons évacuer l'édifice, veuillez suivre le plan d'évacuation habituel.**

Masques communautaires (personnel)

Le personnel de l'édifice devra porter un masque communautaire en tout temps sauf lorsqu'il est seul dans son bureau (incluant dans les salles de réunions, même si la distanciation physique (2 mètres) peut être respectée).

Services de massages et réflexologie

Ces services seront de retour lorsque nous retournerons dans la phase jaune.

Travailleurs itinérants

Les travailleurs itinérants ne sont pas autorisés à retourner dans l'édifice durant la phase orange.

Utilisation communautaire de l'édifice

L'édifice de la FENB demeure fermé à l'usage de la communauté jusqu'à nouvel ordre. Cela inclut toutes les activités normalement organisées par les membres actifs et retraités.

Déplacements domicile-travail

Les employés qui font la navette entre les zones de santé doivent parler à son supérieur pour connaître ses attentes.

Responsabilités du personnel en matière de nettoyage

Il est plus important que jamais que le personnel nettoie régulièrement la surface de travail, les poignées de porte et les interrupteurs de leur bureau. Des produits de nettoyage sont disponibles. Le personnel d'entretien continue d'effectuer les tâches habituelles, mais votre aide sera certainement à votre avantage et aidera leur travail.

Directeur général de la FENB et réceptionniste

Il est important de noter que tous les fournisseurs de services devront porter un masque communautaire lorsqu'ils se trouvent dans l'édifice.

En conclusion, il est important de savoir que la priorité de la FENB est la santé et la sécurité de tout le personnel qui travaille dans l'édifice. Je vous encourage à discuter avec votre supérieur immédiat de toute préoccupation ou suggestion d'amélioration que vous pourriez avoir.

Il est essentiel que nous contribuions tous à maintenir un édifice sécuritaire et sain. C'est la raison pour laquelle il est important que ces exigences opérationnelles soient respectées. Les membres du personnel qui ne s'y conformeront pas seront signalés à leur superviseur respectif.

S'il arrivait que vous pensiez que le travail mettrait vraisemblablement en danger votre santé ou votre sécurité, vous devrez fournir des renseignements complémentaires et la demande sera évaluée par votre superviseur et au besoin par Travail sécuritaire NB.

Nous continuerons à suivre les directives de la province et la médecin-hygiéniste en chef et si des changements s'avèrent nécessaires, ils seront immédiatement communiqués à tout le personnel.

Je tiens personnellement à vous remercier pour votre compréhension et votre coopération en ces temps inhabituels.

Kerry

